



Formulaire d'inscription annuelle aux activités du Service Enfance

(Pour toute inscription régulière)

Année scolaire 2018/2019

Cette inscription annuelle, valable jusqu'aux vacances d'été 2019 :

- vous permet d'inscrire votre enfant pour tous **les jours d'école habituels et les mercredis** de l'année scolaire doit être renouvelée tous les ans,
- **n'est pas valable pour les vacances scolaires ni pour les journées de rattrapage d'école exceptionnelles**. Dans ce cas vous devez utiliser la feuille mensuelle pour faire l'inscription de votre enfant ou nous le signaler par mail/portail famille/fax.

Chaque mois vous continuez à recevoir, automatiquement avec vos factures, **une feuille d'inscription mensuelle** qui **n'est à remplir que si vous avez des changements à nous signaler**.

Vous pouvez également faire vos démarches (demande d'inscription/demande de modification/paiement) **directement via le site de la commune** : www.marolles-en-hurepoix.fr dans la rubrique Scolaire/Enfance/Jeunesse.

N'hésitez pas à nous demander votre identifiant portail si vous ne l'avez pas.

Modification possible par écrit (cf. : règlement intérieur du service enfance) :

- **En période scolaire** (Repas, accueil du soir, étude, mercredi) : avant le jeudi 12h00 pour les prestations de la semaine suivante.
- **En période de petites vacances** (centre de loisirs) : 15 jours avant le début des vacances concernées.
- **Eté** (centre de loisirs) : Avant le 15 juin pour les modifications des mois de juillet et août

Pour les absences d'au moins 2 jours consécutifs, un justificatif sera à fournir à la mairie, dans tous les cas le 1^{er} jour d'absence sera facturé.

Horaires :

Ecoles : de 8h30 à 11h30 puis de 13h30 à 16h30 (lundi, mardi, jeudi et vendredi)

Périscolaire :

Accueil matin : 7h30 à 8h30 (pas d'inscription nécessaire)

Restaurant scolaire : 11h30 à 13h30

Accueil du soir : 16h30 à 19h00

- Pour les élèves en maternelle : sur leur école
- Pour les élèves en élémentaire : Au centre de loisirs à partir de 17h00. L'accompagnement aux activités extra-scolaires ne débutera qu'à partir de 17h15.

Journée Centre de loisirs mercredi (de PS au CM2) : de 7h30 à 19h00 (repas inclus). Accueil au Centre de loisirs 3 Grande rue.

Etude surveillée (Uniquement pour les enfants du CE1 au CM2) : de 16h30 à 18h00

Le goûter est à fournir par les familles. Cette année l'étude surveillée commencera le lundi 10 septembre 2018 et se terminera le jeudi 27 juin 2019.

Il n'y a pas d'étude surveillée les vendredis (pensez donc à inscrire vos enfants à l'accueil du soir si besoin).

Un mini-accueil soir est proposé aux familles pour une prise en charge des enfants à la suite de l'étude jusqu'à 19h00, le lieu est à définir en fonction des effectifs.

Une facturation à la ½ heure sera appliquée pour les accueils périscolaires matin, **soir et mini-accueil.**

Inscription annuelle de votre enfant :

Année scolaire : 2018 / 2019 Niveau : Ecole :

Restaurant scolaire : Lundi Mardi Jeudi Vendredi

Accueil du soir : Lundi Mardi Jeudi Vendredi

Etude surveillée : Lundi Mardi Jeudi
(Uniquement du CE1 au CM2)

Mercredi Centre de Loisirs (PS au CM2) Journée (avec repas)
(Hors vacances scolaires)

Date et visa du service :



(Partie à retourner à la mairie)

Inscription annuelle de votre enfant :

Année scolaire : 2018 / 2019 Niveau : Ecole :

Restaurant scolaire : Lundi Mardi Jeudi Vendredi

Accueil du soir : Lundi Mardi Jeudi Vendredi

Etude surveillée : Lundi Mardi Jeudi
(Uniquement du CE1 au CM2)

Mercredi Centre de Loisirs (PS au CM2) Journée (avec repas)
(Hors vacances scolaires)

Date et signatures des parents :

Personnes à contacter :

Corinne MARQUES, Floriane TROTEL, Roxane MAROUZÉ

Accueil Administratif du service Enfance et Jeunesse

Mairie, 1 avenue Charles de Gaulle
91630 MAROLLES EN HUREPOIX

Tel : 01 69 14 14 40

Fax : 01 69 14 14 59

Email : enfance@marolles-en-hurepoix.fr